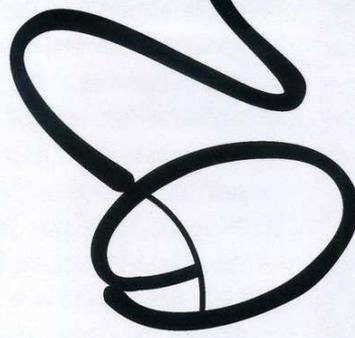
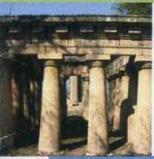


Argilliers Com

Mars
2009



La petite communauté scolaire de notre village poursuit son développement.

Après une première phase de « rodage » où chacun a pris ses marques, différents événements propres à animer la vie de l'école ont vu le jour. C'est ainsi qu'à l'approche du 25 décembre, le père Noël a rendu visite aux enfants dans leur nouvel établissement. A l'issue d'un très beau spectacle de magie et avant le traditionnel goûter, il a distribué à chaque classe un lot de jeux éducatifs. Cette action a été initiée par l'APEA et soutenue financièrement par la mairie.

Initiative gourmande de la part de l'équipe éducative début 2009 : une vente de petits gâteaux « maison » a eu lieu à l'école. Devant le succès remporté par cette action, une seconde vente s'est aussi bien passée à l'occasion du carnaval.

Concernant l'administration de l'école, Céline a vu avec soulagement arriver Corinne, employée par l'inspection d'académie et mise à disposition de la directrice pour l'assister dans ses tâches administratives.

La municipalité a pour sa part obligation en cas de mouvement

de grève de mettre en place l'accueil des élèves. C'est tout naturellement Caroline et Audrey qui sont amenées à assurer cet accueil.

D'autre part, pour pallier l'absence éventuelle d'une de nos deux employées (maladie...), la municipalité en lien avec le point emploi-service de Remoulins s'est donnée les moyens de mobiliser rapidement du personnel ayant les compétences requises pour assurer leurs missions.

Vendredi 6 mars nos écoliers ont changé de tenue, toute sorte de personnages ont défilé dans nos rues, guidés par un staff de paysans et paysannes, c'était carnaval à l'école !

Ainsi va la vie de notre école et nous ne doutons pas que le dynamisme de l'équipe réunie autour de Céline verra fleurir d'autres initiatives ; certaines d'ailleurs sont en préparation : Sortie scolaire, Fête de fin d'année. Il paraîtrait même qu'un jardin verra bientôt le jour....



Dans le village

- ▶ **Nos anciens** : Le 20 décembre, nos anciens ont été invités dans la salle polyvalente, pour recevoir le traditionnel cadeau de Noël. Cette année un coffret gourmand a fait le bonheur de nos aînés de 75 ans et plus, ils sont 23 ! Un petit vin d'honneur a conclu cette matinée.



- ▶ **Téléthon** : Le téléthon a rapporté 2400 euros, plus que les années passées ! Deux gros apports : la randonnée de l'espoir (700 euros) et la belote (300 euros). Un grand merci à tous ceux ou celles qui ont fait les gâteaux, et ceux qui ont participé à l'organisation. A savoir que l'accueil de la randonnée de l'espoir n'a pas pu se faire dans la salle polyvalente.



- ▶ **Idée** : L'idée de faire participer les enfants à la réalisation de panneaux incitant les automobilistes, camionneurs ou autres utilisateurs à réduire leur vitesse, est lancée.
- ▶ **Sport** : Les barres de but de football sont installées, à vos crampons !

Réunions du conseil

- ▶ **Le 4 Août 2009** : Un plan de circulation est à l'ordre du jour, une rencontre est prévue avec la DDE pour un projet d'installation

de stop, sens unique et chicanes. La révision du PLU est mise en conformité par le SCOT.

- ▶ **Le 17 septembre 2009** : Une intéressante intervention du capitaine des pompiers Talleron qui explique au conseil le fonctionnement des interventions des centres de secours et notamment celui d'Uzès (13 communes). Tout n'est pas parfait tant par le manque de moyens, que par les relations de coordination entre le 18 et le 15.
- ▶ **Le 10 Octobre 2009** : 7 postes « informatique » sont installés dans l'abécédaire (salle bibliothèque et ludothèque).
- ▶ **Le 27 Novembre 2009 : Un constat alarmant !** Malgré le déplacement des panneaux d'entrée dans le village, beaucoup d'automobilistes semblent ignorer que la vitesse est limitée à 50 km/h. Les enfants évoluent dans Argilliers à pied ou en vélo, et il est triste de constater que des Argillérois font partie de ceux à qui la route appartient. Des contrôles radar seront mis en place.

Environnement et cadre de vie

- ▶ **Déchets encombrants** : Sur demande en mairie, les employés communaux peuvent enlever les déchets encombrants, il sera demandé un forfait de 20 euros par enlèvement.
- ▶ **Circulation** : Un plan de circulation et de voirie a été étudié en partenariat avec la DDE. Les travaux pour améliorer la circulation et la sécurité seront réalisés en plusieurs tranches. La première, et la plus urgente, est la signalétique du carrefour de la Ginentre et du chemin de la Croix, dont le marché va être lancé. Les autres, bien qu'intéressantes, sont remises à plus tard en raison du coût élevé de ces travaux.
- ▶ **Station d'épuration** : Le bilan de contrôle réalisé en novembre 2008, met en évidence le très bon fonctionnement de cette

station dont le principe est de plus en plus celui choisi par les collectivités.

- ▶ **PLU** : la révision du PLU est mise en œuvre, le projet du cahier des charges est commencé.
- ▶ **Urbanisation** : Plusieurs maisons sont en construction ou à construire pour du locatif.
- ▶ **Population** : A ce jour, la population d'Argilliers est de 284 habitants. A la fin 2009, nous aurons les nouveaux chiffres.

C'est voté !

- ▶ **Salle polyvalente de l'école** : un règlement est soumis au conseil et adopté à l'unanimité. Une caution de 450 euros est fixée, l'utilisation est réservée aux associations.



- ▶ **Redevance assainissement** : Les forages particuliers sont mis en cause. Par décret du 11 sept 2007 : toute personne tenue de se raccorder au réseau d'assainissement, et qui s'alimente en eau par une source qui ne relève pas du service public, doit en faire déclaration à la mairie. Dans le cas où cette eau générerait le rejet d'eaux usées, une redevance d'assainissement doit être calculée. Pour Argilliers cette redevance sera l'équivalent de la consommation de 30m³ par personne et par an, sachant que la consommation moyenne est de 48m³/pers/an à Argilliers, cette ligne est adoptée à l'unanimité.
- ▶ **Pont du Gard** : L'accès au Pont du Gard pour les enfants de 5 à 12 ans est normalement de 10 euros. L'E.P.C.C. prend en charge 5 euros et propose une carte jeune de 5 euros par enfant et par an à la charge de la commune. Cette carte assure

ainsi la gratuité pour les enfants à l'accès aux équipements publics du site (musée, ludothèque, médiathèque, cinéma), ainsi qu'aux groupes scolaires de la commune et accompagnateurs. Adopté à l'unanimité.

- ▶ **Fond de solidarité pour le logement des personnes défavorisées** : la proposition de participation est adoptée à l'unanimité.
- ▶ **Subvention** : une subvention est demandée par une association d'étudiants en BTS, le conseil préfère aider directement le jeune concerné.

A venir

- ▶ **Sécurisation piétons** : La sécurisation des piétons sur la D603 est en projet au niveau du château, un trottoir est la solution retenue. Pour cela l'enfouissement des lignes EDF et Tel est indispensable, mais il manque encore l'autorisation d'un propriétaire.
- ▶ **Cinéma pour les jeunes** : La communauté des communes nous annonce un festival-cinéma pour les jeunes à Remoulins pendant les futures vacances de Toussaint. Avec exposition et intervenants sur le thème de l'animation. Les scolaires et les enseignants seront contactés en temps utile pour participer à cette manifestation.
- ▶ **Journée du cœur le 28 mars 2009** : la 34^e édition de la Journée du Cœur aura lieu à Vers. Participation gratuite, diverses activités comme test

d'effort... Renseignements au 04 66 22 88 97.

Le Parc du Baron

- ▶ Depuis peu, Argilliers fait partie des « Parcs et Jardins du Languedoc Roussillon ».

Bien qu'on ne puisse le qualifier de « jardin », l'ancien parc du Baron de Castille ajoutera ses pittoresques attraits aux 200 autres jardins privés ou publics de cette association, présidée par Henri de Colbert.

Les 5 et 6 juin seront proposées des visites accompagnées ainsi que lors les Journées du Patrimoine.

Vie associative

- ▶ La toute nouvelle **Associations de Parents d'Elèves Argillieroise, a organisé un loto** où les lots étaient nombreux et de qualité. Il a même fallu refuser du monde dans la salle de l'école. Un succès qui permettra à cette association d'aider les enseignants à organiser des loisirs pour nos enfants.
- ▶ Après leur journée de marche, **l'association « Les Boissettiers » a organisé un bal masqué** dans la salle de l'école avec près de 80 personnes et presque autant de déguisements différents. Les déguisements les plus originaux ont été récompensés : Sylvie, Véronique, Arthur, Pascal et David. Une ambiance conviviale où tous ont dansé jusqu'à 1h du matin !

Plan d'action en cas d'alerte nucléaire

Argilliers est situé à 24 km du site de Marcoule, que se passe t-il en cas d'incident nucléaire ?

Le Préfet informe directement le maire et ses adjoints par le biais d'un dispositif spécial en cas d'alerte (GALA).

Dans les mesures préconisées, en cas de rejets de substances radioactives, l'une d'entre elles est **la prise de pastilles d'iode stable**. C'est un médicament qui permet de saturer la glande thyroïde en iode, et éviter ainsi que l'iode radioactif se fixe sur l'organisme (cancer de la thyroïde). Ces pastilles sont mises à la disposition des communes.

Comment se passerait la distribution à Argilliers ?

L'alerte donnée, le maire et les adjoints mobilisent les conseillers et autres personnels présents pour téléphoner aux habitants (il est donc indispensable d'avoir tous les n°). Ceux-ci doivent rester chez eux, les comprimés leur seront distribués à domicile avec la posologie. Il faut savoir que les adultes doivent prendre 1 comprimé, les enfants de 3 à 12 ans, 1/2, et les enfants de moins de 3 ans, 1/4. Les femmes enceintes sont prioritaires et les enfants aussi.

Puis que faire ?

Une fois la pastille prise, **rester chez soi, portes, fenêtres et bouches d'aération fermées**. Écouter France Bleu Gard Lozère sur 91.6 Mhz. Les enfants qui sont à l'école sont pris en charge par le personnel enseignant et assistant, qui sont formés pour assurer leur sécurité (calfeutrage, distribution des comprimés qui sont déjà à l'école, distribution d'eau, nourriture, etc...). Inutile d'aller les chercher les portes seront fermées.



La culture s'invite chez vous !

La Communauté de Communes du Pont du Gard se propose d'organiser des veillées chez l'habitant. Nous sommes à la recherche de salons, de jardins, de lieux singuliers afin de mettre en place cette programmation pour l'année 2009.

Ces soirées chez l'habitant donneront lieu à des instants de partage et favoriseront les liens entre le public et les artistes. Les propositions culturelles sont éclectiques : conteurs, conférenciers, musiciens, acteurs qui mettront leur talent, à votre service, dans votre salon. La communauté de communes prendra en charge la rémunération de l'intervenant ainsi que la petite collation qui sera ensuite servie. Nous souhaiterions que chaque lieu puisse accueillir de 20 à 40 personnes environ.

Parce que nous ne croyons pas que la culture puisse trouver un sens en dehors de vous, que nous défendons l'idée que le lien entre artiste et public doit être favorisé, nous faisons appel à votre hospitalité afin d'accueillir un spectacle.

Afin d'en parler avec vous, merci de contacter Sophie Rodriguez au 04 66 37 67 70 à la Communauté de Communes du Pont du Gard ou par mail à l'adresse sr.ccpondugard@orange.fr.

Les charmes du Baron

260 ans le Baron... et toujours d'actualité !

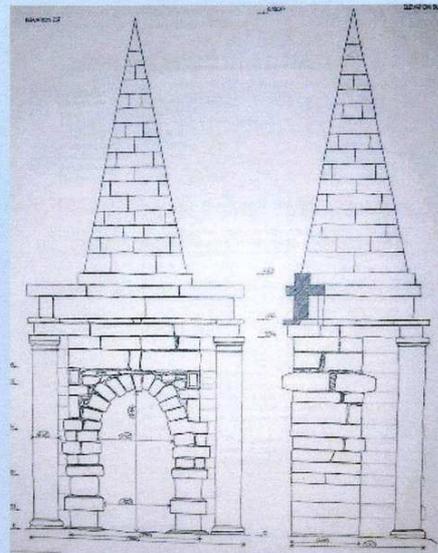
Une jeune étudiante de Montpellier, Audrey SOQUENNE, succombait l'an passé à ses charmes, en choisissant pour thème de sa thèse universitaire les fabriques d'Argilliers, hors château de Castille.

Curieuse de toute documentation, elle enquête sur place pendant des mois, prenant rendez vous avec toutes les personnes concernées par ce sujet.

Plongée dans la biographie du Baron, elle décortique minutieusement les événements heureux ou tragiques qui ont émaillé sa vie et inspiré le désir d'en immortaliser les souvenirs par la

construction de telle ou telle fabrique. Puis, patiemment, pierre par pierre, elle trace les schémas de tous les édifices, imaginant les différents stades de leur construction. Elle détermine aussi la qualité des pierres et des mortiers, prend en compte l'usure du temps et imagine même les possibilités d'une éventuelle restauration.

Pour conclure ses 35 pages, Audrey SOQUENNE souligne « qu'il serait vain de vouloir reconstituer le jardin tel qu'il était au début du XIXème siècle mais que les fabriques méritent notre prévenance. » Si possible ne pas laisser les dégradations s'amplifier, être attentif au choix de la végétation environnante et faciliter la signalisation.



Longue et belle carrière à Audrey ont le document sera essentiel à toute entreprise qu'elle soit de protection ou de restauration.

Communauté de Communes

- ▶ **Petite enfance** : La CC du Pont-du-Gard accroît sa capacité d'accueil par la création de 2 micro-crèches, à Collias et à Comps. Vous pouvez retirer une fiche de préinscription auprès des directrices de crèches ou auprès de Mme Christiane Luneau au 04.66.37.65.79 ou au 06.15.63.72.30.
- ▶ **Assistants maternelles agréées** : Pour vous orienter vers les assistantes maternelles agréées libres, vous pouvez contacter Mme Vanessa Gavilan au 04.66.37.65.77.
- ▶ **Randonnée** : Un schéma local de randonnées permettra de « mailler » les territoires des 17 communes. Son tracé vient d'être

accepté pour le principe mais certaines parties étant privées, doivent faire l'objet d'une convention avec les propriétaires. Par la suite, des panneaux indicateurs, d'un même graphisme sur toutes les communes, rendront le projet plus homogène. Mêmes problèmes, mais de plus longue haleine, pour la Voie Verte, qui d'Aramon à Argilliers traversera en diagonale la Communauté de Communes. On pourra l'emprunter en vélo, en fauteuil roulant, avec un landau, en skate... ou à pied !

- ▶ **Projet** : Le projet du Port d'Aramon « les Estères » est aussi en bonne voie. Il pourrait accueillir les

visiteurs arrivés par le Rhône et désireux de faire une halte chez nous et d'apprécier les spécificités de chaque village.

- ▶ **Festival Rock** : Les 26 et 27 juin aura lieu au Pont du Gard le Festival Tempo Rock.
- ▶ **Festival Chanson Française** : Les 16 et 17 mai à Aramon et Montfrin, un festival de Chanson Française avec des concerts mais aussi un atelier d'écriture de textes et un autre de présence scénique. Prévues aussi une table ronde avec la Sacem, un journaliste spécialisé, un chanteur, un programmateur radio et un directeur de lieu de spectacle.

Le mot du maire

Le nouveau numéro d'Argilliers.Com que vous découvrez avec un contenu élargi, et une présentation plus attractive s'inscrit dans le renforcement de notre communication, axe de travail présenté lors de la soirée des vœux.

Quant à mes propos, ils seront guidés par le mot Avenir, et même si ce thème a toujours animé mon action, il prend un sens particulier dans les moments que je traverse :

-Avenir de l'école, je remercie l'Inspection Académique pour avoir répondu à ma demande en accompagnant la création de l'école par la dotation d'un poste d'assistante administrative à la direction d'école dans la phase importante de mise en place.

-Avenir du territoire, par le rôle croissant que la Communauté de Communes du Pont du Gard va jouer dans les réponses aux besoins des habitants : Accueil de la petite enfance, culture, développement économique avec en particulier le tourisme, une activité importante pour notre territoire, et deux chantiers viennent d'être lancés :d'une part, l'éventuelle mutualisation de la gestion des services de l'eau et de l'assainissement, et d'autre part, le développement des transports et des déplacements.

-Avenir de la commune, avec la mise en œuvre de la révision du PLU (Plan local d'urbanisme) pour :

°anticiper et maîtriser le développement de la commune pour les 20 ans à venir,

°développer une approche environnementale de l'urbanisme afin de prendre en compte les enjeux environnementaux majeurs qui sont devant nous,

°mettre en compatibilité le PLU avec le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) Uzège Pont du Gard ,

°préserver l'agriculture locale en protégeant son outil de travail (les terres), cet objectif rejoint aussi celui du maintien de la qualité de notre paysage.

Comment prendre les comprimés ?

Posologie :

Adulte et enfant de + de 12 ans	1 comprimé
Enfant de 3 à 12 ans	1/2 comprimé
Bébé de 0 à 3 ans	1/4 comprimé

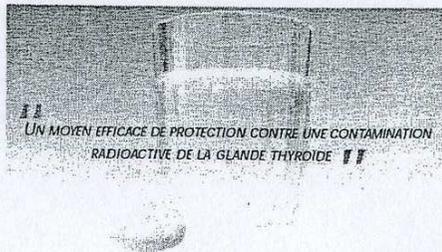
Les contre-indications et les effets secondaires sont rares.

Les personnes ayant une allergie à l'iode ou traitées pour leur glande thyroïde doivent dès à présent prendre conseil auprès de leur médecin traitant.

Consultez un médecin dès que possible après la prise d'un comprimé d'iode dans les situations suivantes :

- Personnes ayant ou ayant eu une maladie thyroïdienne
- Femmes enceintes ou allaitantes
- Nourrissons ou enfants de moins d'un an

Le comprimé d'iode doit être avalé avec un verre d'eau ou dissous dans une boisson (Lait ou jus de fruit) pour atténuer le goût désagréable et amer.



Les spécialistes estiment que cette mesure est très efficace si elle intervient dans un intervalle compris entre 6 heures avant l'exposition et 3 heures après l'exposition à l'iode radioactif.

Ce qu'il faut faire :

Déplacez -vous au centre de distribution de la commune où vous vous trouvez (adresse affichée en mairie) sauf si vous résidez dans une des 18 communes concernées par un Plan Particulier d'Intervention et que vous disposez déjà de comprimés d'iode.

- Prenez sans attendre un comprimé d'iode (voir posologie adaptée pour les enfants)
- Rentrez ensuite chez vous ou restez dans un bâtiment en dur et clos
- Ecoutez la radio

Des informations vous seront régulièrement communiquées sur les fréquences suivantes :

France Bleu Gard Lozère : 90.2 Mhz

France Bleu Vaucluse: 100.4 Mhz

Ce qu'il ne faut pas faire :

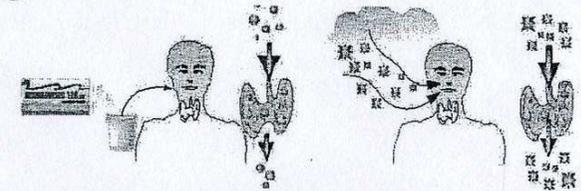
- **N'**allez pas chercher vos enfants à l'école, à la crèche
Ils sont en sécurité, le personnel encadrant s'en occupe. Les comprimés leurs seront distribués sur place.
- Ne téléphonez pas
Pendant l'alerte, les lignes téléphoniques doivent rester à la disposition des secours.

Qui peut prendre un comprimé ?

En priorité les jeunes de moins de 25 ans et les femmes enceintes.

Au - delà de 45/50 ans, l'analyse risque/bénéfice ne plaide pas en faveur d'une prise systématique. Elle n'est pas recommandée au -delà de 60 ans.

Comment un comprimé d'iode protège la thyroïde de l'iode radioactif ?



1 L'iode stable est ingéré sur consigne du Préfet

2 La thyroïde est saturée par l'iode stable ingérée

3 Passage des rejets accidentels exposant éventuellement à l'iode radioactif

4 La thyroïde saturée en iode stable ne peut pas fixer l'iode radioactif

A l'image d'une éponge imbibée d'eau refusant de s'en imprégner davantage, la glande thyroïde, préalablement saturée d'iode stable (après ingestion d'un comprimé d'iode) n'est plus capable de fixer l'iode radioactif.

Cette saturation doit être effective lors du passage du « nuage » radioactif. Elle se prolonge efficacement durant 24 à 48h, temps a priori suffisant pour que ce nuage se disperse ou pour que des mesures complémentaires soient mises en oeuvre.

Quand et comment prendre un comprimé d'iode ?

C'est le Préfet du département, responsable de la protection des populations qui donne la consigne de prise d'iode.

Cette consigne est relayée dans chaque commune par tous les moyens d'information disponibles (Véhicule avec haut-parleur, radio, tv, téléphone ...)